

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2022 - 92

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 24 mai 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Jean-Marc BUTTARD, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

Procurations : Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER
Karin THEOLIER à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Extension ZAE des Terres Blanches

- Acquisition de terrains auprès de la commune de Modane

Monsieur Jérémy TRACQ, Vice-président, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la CCHMV a aménagé une extension de la zone d'activité des Terres Blanches située à Modane sur les parcelles appartenant à la commune de Modane au lieu-dit le Crozet. Le permis d'aménager du lotissement n° PA 073 157 20 R 3002 a été accordé le 10 novembre 2020.

L'acquisition des parcelles de la commune de Modane avait été actée par délibération du Conseil communautaire n°2021-07 en date du 06 janvier 2021.

Conformément à l'état des lieux du 08 décembre 2020 effectué par GEODE, géomètre expert et au plan de division établi par GE-ARC, géomètre expert, le 02 mars 2022, complété le 17 mars 2022, la cession des parcelles communales cadastrées section C n° 4536, 4538, 4539, 4540, 4541, 4542, 4545, 4546, 4547, 4548, 4549, 4550, 4551, 4552, 4553, 4554, 4555 et 4556 et section B n° 1240 et 1245, représente une surface totale de 16.425 m².

L'avis des domaines, mis à jour le 13 mai 2022, a estimé la valeur vénale de ces terrains à 5.00 €/ m² pour les parcelles situées en zone AUetb (la plus grande partie) et à 0.50 €/ m² pour les parcelles le long du ruisseau du Rieu Roux situées en zone N (non constructibles en raison du PPRN).

Conformément à sa position de 2020 et par délibération du 23 mai 2022, la commune de Modane maintient le prix de cession à 3,50 €/m², pour l'ensemble des parcelles (situées en zones AUetb et N) au profit de la CCHMV, soit un prix inférieur à l'estimation des Domaines pour la plus grande partie des terrains en zone AUetb.

Le montant de la cession se porterait à 57.487,50 € pour les 16.425 m² cédés.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Abroge** la délibération du Conseil communautaire n°2021-07 du 06 janvier 2021 ;
- **Autorise** l'acquisition, dans le cadre de l'opération d'extension de la ZAE des Terres Blanches, des terrains mentionnés ci-avant appartenant à la commune de Modane pour une surface totale de 16.425 m² et un montant total de 57.487,50 euros ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer un acte notarié entre la CCHMV et la commune de Modane portant acquisition par la CCHMV des terrains dans les conditions mentionnées ci-avant et à signer tous les actes rectificatifs et/ou complémentaires permettant son application ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 15 juin 2022.

Le Président
Christian SIMON

